

# Suivi du niveau de sécurité

n°6  
du 4<sup>e</sup> trimestre  
2014

## Synthèse

Du point de vue des conséquences humaines, le quatrième trimestre 2014 est marqué par la collision entre un TER et un camion semi-remorque sur un passage à niveau, le 9 décembre 2014 à Montauban (82), pour lequel on déplore 11 blessés dont 1 gravement parmi les voyageurs présents dans le train. Une enquête du BEA-TT a été diligentée pour cet accident grave.

Deux autres enquêtes ont été ouvertes par le BEA-TT sur des événements qui auraient pu avoir des conséquences plus graves, dans des circonstances légèrement différentes. Il s'agit de la déviation, à la vitesse de 87 km/h, sur une voie de service, d'un train de banlieue, le 9 décembre 2014 à Saint-Germain-en-Laye (78) et du heurt d'un TER par un train de travaux en manœuvre, le 15 décembre 2014 à Saint-Germain-des-Fossés (03).

La hausse du nombre de personnes tuées déjà constatée le trimestre dernier se confirme (21). Ce nombre est repassé au-dessus de la moyenne des quatre trimestres

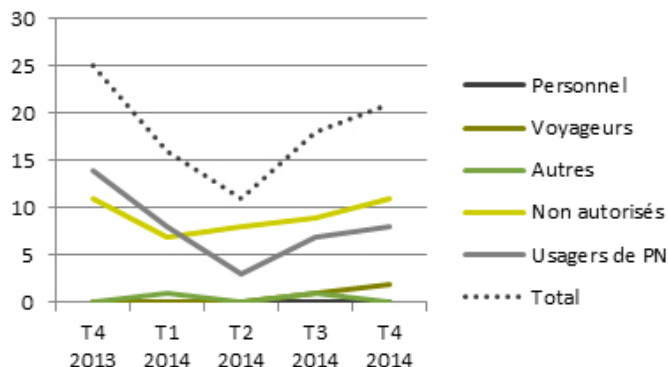
précédents (17,25). Cette hausse résulte de l'augmentation du nombre de tués pour les catégories des usagers de passages à niveau et des personnes non autorisées. Le nombre de blessés graves continue de baisser (14) pour ce quatrième trimestre. Ce sont principalement les accidents de personne aux passages à niveau qui ont fortement diminué au cours de ce dernier trimestre.

Au niveau des accidents significatifs, le 4<sup>e</sup> trimestre 2014 est marqué par une légère baisse du nombre de collisions. La catégorie des déraillements reste assez stable. Les accidents aux passages à niveau sont en baisse régulière depuis le début de l'année. Par contre les accidents de personnes causés par le matériel en mouvement sont en forte hausse.

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.

# Indicateurs de sécurité

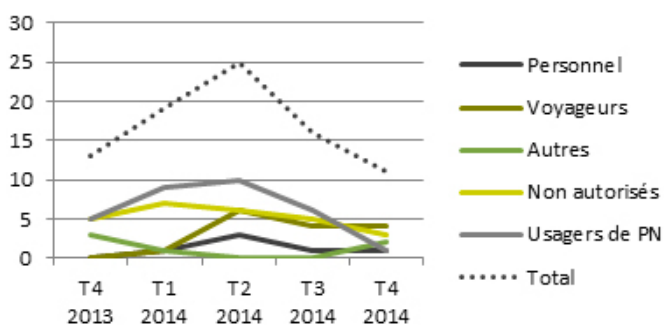
## TK00 - Nombre total de personnes tuées



La valeur du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 est en forte hausse (21) par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est consécutive à l'augmentation du nombre de tués des catégories des usagers de passages à niveau et des personnes non autorisées.

A noter, ce trimestre, 2 voyageurs tués suite à une chute entre le quai et le train lors de son départ.

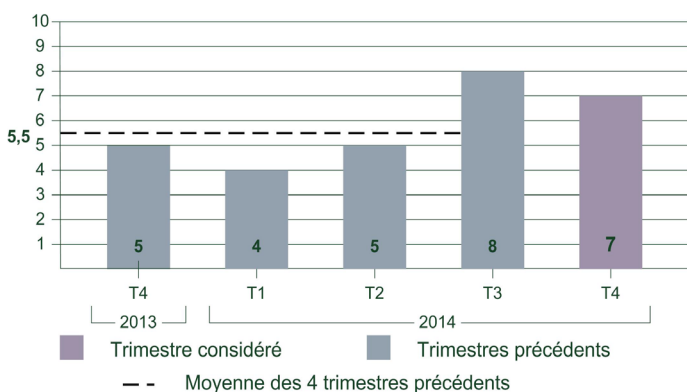
## TS00 - Nombre total de personnes gravement blessées



La valeur du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (11) pour les personnes blessées gravement lors d'un accident est inférieure à la valeur du 3<sup>e</sup> trimestre et à la moyenne des quatre trimestres précédents (18).

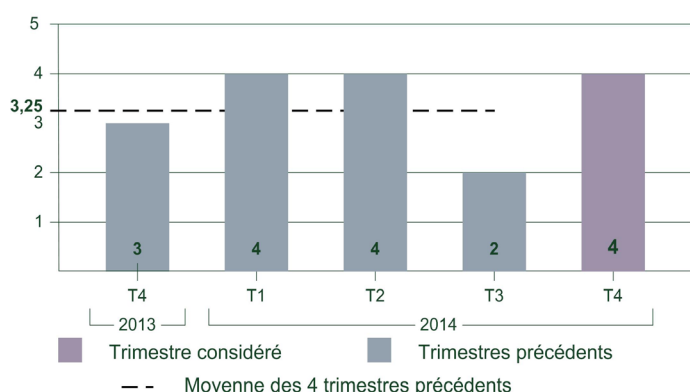
Cette baisse résulte d'une amélioration pour les catégories voyageurs et usagers de passages à niveau. La catégorie des agents est, par contre, en légère augmentation.

## N01 - Nombre total de collisions significatives de trains



La valeur du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (7) est en légère baisse par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre mais reste supérieure à la moyenne des quatre trimestres précédents (5,5). Les accidents de ce trimestre correspondent à cinq heurts par des circulations électriques d'éléments de caténaire engageant le gabarit, à une collision contre une coulée de boue ayant provoqué un déraillement et à un heurt d'un chariot destiné au transport d'outillage, resté en voie, qui a occasionné la blessure grave d'un agent.

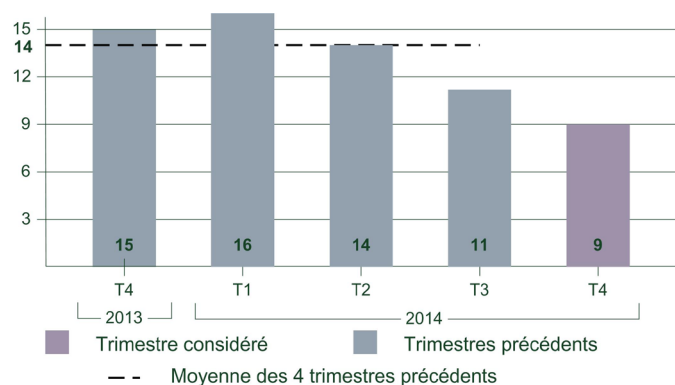
## N02 - Nombre total de déraillements significatifs de trains



La valeur du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (4) est remontée à la valeur des deux premiers trimestres ce qui a pour conséquence de repasser au-dessus de la moyenne des quatre trimestres précédents (3,25).

Ces déraillements significatifs, qui se sont produits à faible vitesse, concernent d'une part le déraillement d'un train de fret sur voie principale lié à une réaction dynamique dans le corps du train lors du franchissement d'une zone sinueuse, d'autre part deux déraillements de trains de fret sur voie de service et un déraillement suite au franchissement d'un signal d'arrêt fermé sur voie de service.

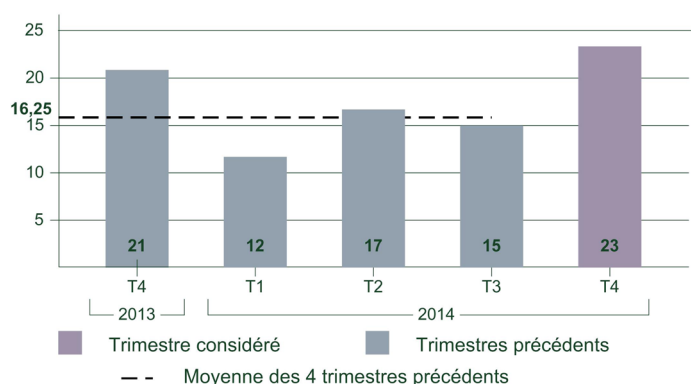
### N03 - Nombre total d'accidents significatifs aux passages à niveau



La valeur du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (9) est inférieure à la moyenne des quatre trimestres précédents (14). Cet indicateur est en amélioration continue depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Ces accidents significatifs, sont répartis en heurt contre des piétons, cyclistes et automobilistes.

Se trouve également, dans cette catégorie, l'accident grave de Montauban entre un camion et un TER, provoquant le déraillement de ce dernier. Tous ces événements ont pour origines principales le non-respect de la signalisation routière par le conducteur du véhicule routier et l'imprudence des piétons et des cyclistes usagers de passages à niveau.

### N04 - Nombre total d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel en mouvement



La valeur du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (23) est en forte hausse et devient bien supérieure à la moyenne des quatre trimestres précédents (16,25). Les événements repris dans cette catégorie concernent essentiellement des accidents de personnes non autorisées, heurtées en ligne par une circulation ferroviaire et relevant la plupart du temps d'imprudence. Nous pouvons relever trois chutes de voyageurs au moment du départ et le heurt d'un agent de maintenance sorti de sa zone de travail.

## Définitions

- « **accident significatif** » : tout accident sur une voie ferrée ouverte à la circulation commerciale impliquant au moins un véhicule ferroviaire en mouvement et provoquant la mort ou des blessures graves pour au moins une personne ou des dommages significatifs au matériel roulant, aux voies, à d'autres installations ou à l'environnement, ou des interruptions importantes de la circulation ;

- « **collision** » : une collision frontale, latérale ou par l'arrière entre une partie d'un train et une partie d'un autre train, ainsi qu'avec du matériel roulant de manœuvre ou des objets fixes ou temporairement présents dans le gabarit des voies autres que ceux provenant d'un usager ou d'un véhicule qui traversent les voies à un passage à niveau ;

- « **déraillement** » : tout cas de figure dans lequel au moins une roue d'un train sort des rails ;

- « **accidents aux passages à niveau** » : les accidents survenant aux passages à niveau et impliquant au moins un véhicule ferroviaire et un ou plusieurs véhicules traversant les voies, ou des usagers traversant les voies tels que des piétons, ou d'autres objets présents temporairement dans le gabarit s'ils proviennent d'un véhicule ou d'un usager qui traverse les voies ;

- « **accidents de personnes causés par du matériel roulant en mouvement** » : les accidents comprenant le heurt d'une ou de plusieurs personnes par un véhicule ferroviaire ou par un objet qui y est attaché ou qui s'en est détaché. Sont prises en compte les personnes qui chutent d'un véhicule ferroviaire ainsi que les personnes qui tombent ou qui sont heurtées par des objets mobiles lorsqu'elles voyagent à bord de véhicules.